



**2144 - Hébergement touristique
et restauration traditionnelle**

**Aide en faveur de l'hôtellerie familiale
et indépendante, de la restauration
et de l'hébergement de plein air**

Rapport n° CP/2011/686

Service gestionnaire :

Agence de développement touristique du Bas-Rhin (ADT)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général diverses propositions d'aides départementales en faveur de l'hébergement touristique et de la restauration traditionnelle.

Le Bureau de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, réuni les 7 décembre 2010, ainsi que le 15 février et le 21 juin 2011 a examiné favorablement diverses demandes de subventions concernant :

- la modernisation de deux terrains de camping, l'un associatif, l'autre privé, situés à Hinsbourg et à Rhinau,
- la modernisation de 3 restaurants et la création de deux restaurants de type traditionnel,
- cinq projets de modernisation/extension et une création d'hôtels à gestion familiale.

Il convient de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui représentent une participation départementale globale de 550 654,50 € pour des investissements dont le coût éligible s'élève à 10 270 548,91 € HT.

I. Aide à l'aménagement de terrains de campings

L'aide financière du Conseil Général est sollicitée pour l'aménagement de deux terrains de camping.

Le premier projet, porté par l'Association Sportive d'Hinsbourg, concerne la réalisation de travaux de modernisation des chemins d'accès, des abords, des blocs sanitaires et du terrain de tennis. L'attribution d'une subvention de 4 270 € est proposée pour cette opération.

Le second projet concerne le terrain de camping privé « La Ferme des Tuileries » à Rhinau appartenant à la famille ROETTELE. Le Département est saisi pour une subvention au titre de l'acquisition et la mise en place d'équipements de loisirs pour enfants ainsi que des appareils de fitness de plein-air. L'attribution d'une participation financière de 4 827 € est proposée.

II. Aide à la restauration de type traditionnel

Les demandes présentées par quatre entreprises concernent la création de deux restaurants et la modernisation de trois restaurants. Elles sont éligibles au dispositif départemental en faveur de la restauration traditionnelle mis en œuvre en 1998. Les projets détaillés, les aides proposées, ainsi que les contreparties exigées sont présentées dans le tableau en annexe au présent rapport.

III. Aide à l'hôtellerie familiale et indépendante.

Depuis le 1er janvier 2007, les demandes de subventions concernant l'hôtellerie familiale et indépendante sont éligibles au dispositif commun à la Région Alsace et aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ce dispositif, approuvé par les instances délibérantes de chaque collectivité fin 2006 et formalisé par la signature d'une convention tripartite, a prévu la mise en place d'un guichet unique assuré par les deux associations départementales du Tourisme.

Il prévoit une intervention à parité pour chaque collectivité. Il a fait l'objet d'adaptations successives suite à l'évolution de la réglementation européenne concernant les aides aux entreprises.

Les demandes de subventions présentées pour six entreprises, la nature et le montant des travaux, le taux d'intervention et les contreparties exigées conditionnant l'obtention de la subvention, sont détaillés dans le tableau en annexe au rapport.

Il est précisé que l'attribution de l'aide ne deviendra effective qu'après signature par le bénéficiaire, en l'occurrence la société d'exploitation de l'établissement subventionné, d'une convention de financement d'une durée de 10 ans, selon convention-type approuvée par la Commission permanente du 23 juillet 2007, qui prévoit le cas échéant, une co-solidarité entre la société d'exploitation et la S.C.I. familiale propriétaire des murs dans le cas où cette dernière effectue tout ou partie des travaux.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient à imputer comme suit.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15072	204-2042-94	429 948,00 €	60 011,35 €	4 827,00 €
15081	204-2042-94	2 658 936,69 €	549 248,27 €	541 557,50 €
15071	204-20414-94	128 230,00 €	81 071,00 €	4 270,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- 4 270 € au titre de la modernisation d'une aire naturelle de camping municipal à Hinsbourg

- 4 827 € au titre de la modernisation d'un terrain de camping privé, pour l'acquisition et l'installation d'équipements de loisirs et d'une aire de jeux pour enfant situés sur le terrain de camping "La Ferme des Tuileries"

- 541 557,50 € au titre de l'aide à la modernisation d'hôtels-restaurants à gestion familiale et indépendante ainsi que de restaurants de type traditionnel.

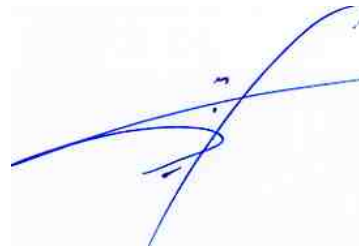
Le versement des subventions départementales s'effectue en deux fois : un premier acompte de 30 % minimum sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux, le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

Pour chaque bénéficiaire, le versement de l'aide est subordonné à la réalisation des contreparties énoncées par le rapport, avec pour l'aide à l'hôtellerie familiale, la conclusion avec le bénéficiaire d'une convention de financement d'une durée de dix ans prévoyant le cas échéant une cosolidarité financière avec la SCI propriétaire des murs qui réalise tout ou partie des travaux (convention établie selon le modèle adopté par délibération n° CP/2007/578 du 23 juillet 2007).

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL